



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

**PRIX DES ABONNEMENTS :**

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront complétés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**Care de Saumur (Service d'été, 14 mai).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.**

3 heures 13 minutes du matin, Poste.  
9 — 04 — — Omnibus.  
2 — 21 — — soir, Omnibus.  
4 — 13 — — Express.  
7 — 13 — — Omnibus.  
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.**

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.  
5 — 52 — — soir, Omnibus.  
9 — 59 — — Poste.

**PRIX DES INSERTIONS :**

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

**ON S'ABONNE A SAUMUR,**

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

**Chronique Politique.**

Toutes les dépêches et les correspondances d'Allemagne annoncent que les armements sont poussés avec la plus grande activité. Quelques Etats qui avaient attendu jusqu'ici avant de procéder à la mobilisation, et entre autres le grand-duché de Hesse-Darmstadt, ont dû, pour activer leurs préparatifs, décréter la réquisition forcée des chevaux.

On assure que le gouvernement prussien se dispose à envoyer aux cours de Cassel et de Hanovre des notifications pour l'usage éventuel des routes d'étapes qui sont du ressort de la Prusse.

On parle à Berlin d'un traité éventuel conclu entre la Prusse et l'Italie pour le cas où l'Autriche attaquerait la Prusse, et par lequel les deux contractants s'interdiraient la conclusion de tout traité séparé.

D'après une correspondance de Hanovre, adressée au *Journal de Francfort*, il serait aussi question d'un traité entre le Hanovre et la Prusse. Par ce traité, le territoire du Hanovre serait garanti, et le Hanovre resterait neutre autant que cela serait possible, ou, s'il y a lieu, mettrait à la disposition de la Prusse un corps auxiliaire considérable.

On mande de Berlin, le 14 mai. Les bruits pacifiques qui ont circulé à la Bourse d'aujourd'hui sont dénués de fondement. L'archiduc Rénier n'est pas à Berlin et aucune mission autrichienne n'est signalée. Il est également inexact qu'on ait suspendu les mesures militaires ordonnées.

Le *Moniteur prussien* publie une ordonnance qui interdit, sous peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à deux ans, la vente des canons, des munitions de guerre et des armes à feu, sans une autorisation écrite du ministre de la guerre.

On lit dans la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, au sujet de l'attitude prise par la Prusse vis-à-vis de la question de la réforme fédérale :

« Si la Prusse est forcée de faire la guerre pour son existence, elle aura à considérer jusqu'à quel point le besoin national d'une modification de la Confédération pourrait servir à sa propre puissance de levier et d'arme de guerre. Si, comme il le semble, les armements des gouvernements allemands sont dirigés contre la Prusse et, en même temps, contre les désirs les plus modestes de la nation, une guerre pareille, commencée comme guerre de cabinet, deviendrait bientôt une guerre nationale. »

En Italie, les armements se poursuivent avec activité. La *Gazette officielle* publie un décret royal qui ordonne l'incorporation dans l'armée des soldats de la 2<sup>e</sup> catégorie, classe de 1844, déjà appelés pour les exercices de deux mois.

Le Sénat italien a adopté par 70 voix contre 6 le projet de loi qui autorise le gouvernement à pourvoir extraordinairement, par décrets royaux, à la sûreté publique.

Garibaldi a accepté le commandement des volontaires, en déclarant qu'il espérait pouvoir bientôt concourir, avec la glorieuse ar-

mée italienne, à l'accomplissement des destinées de la nation.

D'après des nouvelles de Florence, le roi d'Italie quitterait prochainement sa capitale pour se rendre au quartier-général. Une partie de la flotte italienne, qui se trouvait à Tarente, se serait dirigée sur Ancône.

On suppose que les premières opérations navales seront dirigées contre Trieste, et que l'armée italienne, au lieu d'attaquer le quadrilatère, portera ses forces contre l'Istrie et la Dalmatie, dans l'espoir qu'un soulèvement en Hongrie en serait la conséquence; mais rien n'est moins certain que ce soulèvement.

Nous ne serions pas étonnés de voir la Hongrie imiter la Gallicie. Une députation de la noblesse polonaise de cette province vient de se rendre à Vienne pour exprimer à l'empereur les sentiments de fidélité qui animent les populations de cette province.

Quoi qu'il en soit, on craint sérieusement à Trieste un débarquement de volontaires italiens, et plusieurs familles allemandes ont déjà quitté la ville.

De Vienne, on écrit à la *Perseveranza* de Milan qu'il est arrivé à Venise 2,000 matelots destinés à la défense des lagunes. On a ordonné la formation d'un corps de 1,200 rameurs pour transporter les troupes au Lido. Il est passé par Mestre, en vingt-quatre heures, vingt-deux mille hommes.

On mande des frontières de Vénétie: Il est arrivé beaucoup d'artilleurs pour le service de la place. Depuis le 10, il arrive continuellement des troupes croates. Soixante

mille Croates doivent être échelonnés depuis le Frioul jusqu'à la province de Padoue. Le Tyrol est aussi fortement occupé. La garnison de Venise doit être portée à 24,000 hommes. On croit que l'idée de défendre la ligne du Lido a été abandonnée. L'idée d'un camp retranché aurait été par suite également abandonnée. Les Autrichiens paraissent vouloir se défendre à l'intérieur des lagunes; ils battront le Lido avec les canons des forts et des canonnières. Bon nombre de torpilles ont été placées à l'embouchure des ports. Les ponts du Lido sont minés.

La *Gazette de Trieste* annonce que l'embarquement des volontaires autrichiens pour le Mexique, que le *Mémorial diplomatique* avait annoncé être fixé au 10 mai, est suspendu.

Les bruits de guerre préoccupent sérieusement la Suisse. Le Conseil fédéral se prépare à organiser des corps d'observation sur la frontière d'Italie et sur celle du Tyrol.

Une dépêche de Bucharest du 13 mai annonce que l'Assemblée législative a sanctionné l'élection du prince Charles de Hohenzollern. Des salves d'artillerie ont annoncé à la population roumaine la décision de l'Assemblée.

A Lisbonne, un nouveau ministère est constitué. Il est composé ainsi: président du ministère, M. Aguiar; justice, M. Barjona de Fretas; finances et guerre, M. Pereira de Mello; intérieur, M. Ferrao; affaires étrangères, M. Ribeiro; marine, le vicomte de Praia.

**FEUILLETON.**

**UNE FÊTE SUR LE FEU**

SCÈNES DE LA VIE PARISIENNE.

I.

Cette fois, la scène, comme on dit au théâtre, représente un élégant et frais appartement d'un des quartiers les plus à la mode. Tout le petit luxe en usage à Paris a été employé à parer ce nid d'une jeune femme.

Il est neuf heures du soir. Tout le long des escaliers et jusque dans l'antichambre, éclairés de lumières douces, on a placé des myrtes, des orangers et des lauriers-roses de l'Eurotas plantés dans des caisses peintes en vert.

C'est évidemment la préface d'une fête. — Tous ces arbustes sont là pour saluer les invités au passage d'un gracieux sourire.

À l'entrée se tiennent des domestiques en costume de ville, ni trop gai, ni trop sévère. Ils ont pour charge de recevoir des mains de ceux qui arrivent les manteaux, les châles, les pelisses et les chapeaux.

Le salon est un abrégé de l'Eden. On y est charmé dès qu'on y a mis le pied. — Fleurs, aquarelles, bougies, sofas, bronzes, rien n'y manque de ce qui est de bon ton.

— Paris serait réellement le paradis des femmes, si Paris n'avait pas tant de cheminées qui fument.

— Ce que vous venez de dire là, madame, pourrait être signé par Jean-Jacques Rousseau en personne.

— Laissons le philosophe de Genève où il est, je vous prie, monsieur, et aidez-moi à faire disparaître ces nuages de vapeur noire qui s'échappent du foyer mal éteint pour envahir l'appartement.

Ici la jeune femme se saisit des pincettes à tête dorée afin d'enlever les tisons qui brûlaient encore sous la cendre. Tout en s'évertuant à éteindre ainsi la fumée et non le feu (car il n'y en avait plus, ou plutôt il paraissait ne plus en exister dans l'âtre), elle continuait à penser à ces ennuis sans nombre de la vie sociale, petites misères qui tuent les civilisés à coups d'épingle.

— Au fait, qu'est-ce que la fumée? reprenait-elle. Un lutin malfaisant ou moqueur comme le Trilby de la légende d'Ecosse? Un mal presque invincible? Un ennemi insaisissable?

— Dites, Andrée, que c'est un peu de tout cela ensemble, répondit le jeune homme qui l'aidait.

— Albert, vous pourriez bien avoir raison. Mais voyez où aboutissent nos efforts. Pas moyen de chasser tout-à-fait cette maudite fumée. Tenez, mon ami, appelez Dominique!

Et quand le valet fut arrivé, tout effaré.

— Dominique, reprit la jeune femme, retirez ces derniers rondins calcinés et ouvrez les fenêtres! En s'y prenant de cette façon-là, il faudra bien qu'on se rende maître du mauvais génie. La fumée s'évaporera en l'air. Au reste, il fait assez chaud ici, n'est-ce pas, Albert?

— S'il fait assez chaud! Je le crois bien, chère Andrée. Nous sommes en décembre. Eh bien, dans deux heures, ce salon de la Chaussée-d'Antin aura la température des îles d'Hyères: température si propice aux femmes de Paris et aux fleurs.

Le dialogue s'arrêta un moment sur ce madrigal. Andrée fit une révérence comme pour remercier son interlocuteur du mot qu'il venait de prononcer; puis, avec un de ces mouvements pleins d'élégance et de câlinerie dans lesquels la ligne serpentine donne tant de grâce aux Parisiennes, elle dit au jeune homme:

— Albert, à présent que tout est prêt pour la fête, je vais vous quitter pour vingt minutes. Il est bien juste que je donne un dernier coup d'œil à ma toilette.

Ce fut au tour du jeune homme à s'incliner.

— Ne resterez-vous que vingt minutes dans votre boudoir, Andrée? ajouta-t-il.

Puis, en ayant l'air de se parler à lui-même, il ajouta en souriant:

— Les plus braves prennent plaisir à s'exercer dans la salle d'armes.

Andrée n'entendit pas ou fit semblant de ne pas entendre cette épigramme galante et elle se retira.

II.

Il était neuf heures du soir. Albert se dit:

— Les invités ne se présenteront sans doute pas avant une heure ou une heure et demie d'ici.

Il se laissa tomber sur un divan recouvert d'une étoffe cerise.

Tout à côté de lui se trouvait un guéridon en bois des îles sur lequel on avait placé de ces nouveautés, musique, littérature et dessins, qui servent de passe-temps aux esprits délicats.

On écrit de Rome, le 8 mai, à la correspondance Bullier :

« Le général comte de Montebello a obtenu hier une longue audience du Saint-Père. Il paraît certain maintenant que le départ de l'armée française sera indéfiniment ajourné; un officier supérieur a même loué un appartement pour un temps assez long.

» Le discours prononcé par l'Empereur à Auxerre a produit ici une grande impression. Bon nombre de personnes s'en sont alarmées, persuadées que, du moment où l'empereur Napoléon déteste les traités de 1815, il est résolu à les briser. On voit même dans les paroles de l'Empereur une menace de guerre de la part de la France. »

On mande de Rome, le 14 mai :

Un consistoire secret a été tenu ce matin. Le Pape y a prononcé une allocution dans laquelle il a manifesté le désir de canoniser le bienheureux Joseph Kuncewieg, moine basilien russe, et le bienheureux Pierre Arbues, chanoine de Saragosse, premier inquisiteur dans le royaume d'Aragon, qui ont tous deux souffert le martyre. Le cardinal, chargé de l'examen de la cause, a répondu.

Une rencontre sanglante a eu lieu samedi, près de Castro, province de Frosinone, entre les brigands des bandes Andréozzi et Dario et une colonne de soldats pontificaux. Deux soldats et le capitaine Igambella ont été tués. Un sergent a été gravement blessé. Les brigands ont eu un mort et plusieurs blessés.

L'Opinione, de Florence, dit qu'aucune puissance n'a encore fait de proposition formelle pour un congrès, et qu'il n'y a eu jusqu'ici, à cet égard, que des communications officieuses. Si une proposition formelle de congrès vient à être faite, ajoute l'Opinione, nous croyons que l'Italie doit accepter, mais à la condition toutefois que l'Italie puisse rester armée et continuer ses armements, et, de plus, que la cession de la Vénétie par l'Autriche figure au programme du congrès. Ces deux conditions sont essentielles.

Le même journal dit que la France et la Russie ont uni leurs efforts pour amener un congrès. Ces deux puissances se seraient entendues pour interroger séparément chacun des Etats qui, par leurs différends internationaux, menacent de troubler la paix de l'Europe, pour savoir s'ils voudraient accepter l'arbitrage d'un congrès européen. Si ces démarches préliminaires obtenaient un résultat favorable, la France et la Russie feraient alors une proposition formelle de congrès. Le programme de cette assemblée doit être établi avant sa convocation.

Nous pouvons ajouter que l'Angleterre s'est pressée d'offrir son concours, et que mardi

a eu lieu au ministère des affaires étrangères une première conférence entre M. Drouyn de Lhuys et les ambassadeurs d'Angleterre et de Russie.

On écrit de Florence, le 10 mai, au Journal des Débats :

Si le spectacle que donne en ce moment l'Europe n'avait quelque chose d'effrayant, il serait un peu ridicule. De toutes parts on lève d'immenses armées, on rassemble les soldats, on prépare les canons, et chacun proteste à l'envi ne vouloir que se défendre et n'avoir jamais eu l'idée d'attaquer. Quel est donc cet ennemi invisible contre lequel on prend de si bruyantes et de si coûteuses précautions ?

Il semble cependant que cette comédie touche à sa fin, et que vers les derniers jours de mai on se décidera à faire succéder les actes aux paroles.

L'Italie ne se considère plus comme liée par l'engagement qu'elle a pris de ne pas attaquer l'Autriche; cet engagement ne pouvait être éternel; on le considère comme périmé aujourd'hui.

La nomination officielle de Garibaldi est en effet déjà un acte de guerre. On dit bien, pour la forme, que c'est encore une mesure défensive; mais personne ne prend au sérieux une telle explication.

M. Trezzi, officier d'ordonnance du roi, qui a toujours servi d'intermédiaire entre la cour et Caprera, est parti pour cette île; il y va porter le décret et il ramènera le général.

C'est le 15 que le roi ira prendre le commandement en chef de l'armée. Il établira son quartier-général d'abord à Plaisance.

Tous les généraux commandant les corps d'armée et les divisions sont à leur poste. Les régiments sont presque tous échelonnés sur le Pô; il ne reste à l'intérieur que les dépôts, qui reçoivent chaque jour des masses de recrues. Ces jeunes gens se rendent sous les drapeaux avec empressement. Les nouvelles sont, à cet égard, des meilleures, sans distinction de province.

De tous côtés les conseils municipaux votent des fonds pour les blessés. Enfin l'entrain est général, et la guerre est considérée comme commencée. A l'heure qu'il est, pour empêcher l'explosion, il faudrait plus qu'un miracle.

Il a été défendu au télégraphe de transmettre les nouvelles militaires, quelle qu'en soit la nature.

La Chambre a voté hier, à une immense majorité, la loi qui donne des pouvoirs exceptionnels au gouvernement. La gauche presque entière a voté pour la loi.

On parle déjà d'arrestations à Naples, où on sait depuis longtemps qu'il existe un vaste complot en faveur de l'ancien régime. Je doute que le parti bourbonnien réussisse même à donner au gouvernement des embarras sérieux.

Une dépêche de New-York, du 2 mai, annonce que la flotte espagnole a bombardé Valparaiso le 31 mars. Le bombardement a duré six heures. Les dommages sont estimés de dix à vingt millions de dollars. Le nombre des morts est peu considérable. Les non-combattants avaient reçu avis, quatre jours avant, de quitter la ville.

La plupart des propriétés détruites appartiendraient à des négociants anglais, français, et américains. On assurait que l'amiral espagnol Nunez avait pour instruction de bombarder d'autres ports du Chili et du Pérou. Une grande agitation régnait au Pérou. Au Callao on emportait tous les objets mobiliers pour les mettre en lieu de sûreté. On fortifiait Guayaquil avec des canons envoyés du Pérou. Une convention avait été signée à Quito, en vertu de laquelle le Chili et le Pérou s'engageaient à fournir une subvention à l'Equateur pendant la guerre. La tranquillité régnait à Guatemala, mais on craignait qu'elle ne fût pas de longue durée. Jose Maria Casteno a été élu président de Costa-Rica.

Il paraît que le discours de M. Thiers trouble encore le sommeil de M. Paulin Limayrac. Le rédacteur du Constitutionnel, dans un article intitulé LE CONGRÈS DE VIENNE ET M. THIERS, prend à parti l'auteur du *Consulat et de l'Empire*, et cherche à le battre par ses propres armes. Nous donnons cet écrit qui, probablement, ne restera pas sans réfutation.

Si M. Thiers, dit M. Paulin Limayrac, pouvait anéantir le *Moniteur* des trente dernières années; si, après avoir anéanti le *Moniteur*, il pouvait supprimer ses œuvres historiques et faire que personne n'en eût gardé le souvenir, alors, avec cette habileté d'argumentation et de parole que personne ne lui conteste, il pourrait séduire quelques esprits, et produire une certaine illusion. Mais tant que le *Moniteur* pourra être consulté, tant que l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* pourra être lue, il ne faut pas s'occuper de réfuter M. Thiers, il se réfute lui-même.

Ainsi, il plaît aujourd'hui à M. Thiers de se faire l'avocat de la vieille Europe, telle que l'ont constituée ces traités de 1815 que pendant sa jeunesse et son âge mûr il avait dénoncés à l'indignation et au patriotisme du pays; il vante complaisamment ce système organisé en haine de la France; il voudrait éterniser ce faux équilibre, reposant sur la compression de toutes les tendances et de toutes les aspirations nationales. Pourtant nul mieux que lui n'avait su démontrer ce qu'ont eu d'inique et d'imprévoyant à la fois ces traités qui, depuis un demi-siècle, ont provoqué chez les peuples de l'Europe tant de protestations, de résistances et de troubles; ces traités déchirés sur tant de points déjà, qu'une voix auguste,

devançant l'histoire, a pu déclarer devant la France et devant l'Europe qu'ils n'existaient plus.

M. Thiers a beau s'agiter et redoubler d'efforts, il a beau déployer toutes les ressources de son éloquence, son discours du 3 mai ne fera pas oublier les pages si fortes et si convaincues qu'il a consacrées, dans son *Histoire du Consulat et de l'Empire*, à raconter et à juger le congrès de Vienne.

C'est là qu'on peut voir ce qu'il faut penser des cabinets « qui, sous prétexte de vengeance, » l'Europe, ne firent que se la partager; » c'est là qu'on trouve justement caractérisée la conduite de puissances qui, « traitant la France vaincue, » malgré toutes leurs promesses contraires, aboutirent à une constitution de l'Europe qui n'était « ni équitable, ni conforme à l'intérêt général. »

Poursuivons cette lecture :

« Après avoir considéré, écrivait M. Thiers, » le congrès de Vienne sous le rapport de la » simple équité, il faut le considérer sous le » rapport politique. De politique, il n'en est » qu'une, celle d'accumuler les précautions » contre la France . . . . .

» En accumulant ainsi autour de nous les » intérêts défiant, les royaumes ennemis, le » congrès de Vienne a été l'origine de cette » politique de Sainte-Alliance, qui a régi l'Eu- » rope près d'un demi-siècle; politique desti- » née dans l'intention de ses auteurs à être » éternelle, mais qui a cédé, comme toutes » choses, à l'action lente et successive du temps. » car le royaume des Pays-Bas, fondé sur l'u- » nion de deux peuples incompatibles, s'est » brisé; l'Angleterre, autrefois l'ennemie opi- » niâtre des révolutions, a semblé depuis les » regarder d'un autre œil; la maison de Sa- » voie, après quarante ans d'hostilité aveugle » contre la France, est revenue tout-à-coup » à la politique de se servir d'elle, et l'Autriche » accablée de son fardeau italien, en a dépen- » sés une partie; politique affaiblie par consé- » quent et presque évanouie, mais que les je- » lousies de l'Europe et les imprudences de la » France peuvent toujours faire reconnaître, » et qu'il est désirable pour toutes deux de voir » disparaître à jamais, car pour l'Europe elle » a le grave inconvénient de lui faire négliger » tous ses intérêts pour un seul, celui de nous » contenir, de la constituer en quelque sorte » l'adversaire de l'esprit humain, la protec- » trice des abus du passé, souvent la patronne » de mauvais gouvernements, et par desme- » tout de donner à la démagogie la redoutable » alliance de la France; politique qui n'est pas » moins funeste pour la France elle-même » qu'elle isole entièrement, qu'elle condamne à » être en contradiction permanente avec l'Eu- » rope, à voir ses desseins les plus légitimes » repoussés parce qu'ils viennent d'elle; à n'a-

Le jeune homme feuilleta un roman nouveau.

Dès les premières pages, le livre lui déplut.

— Depuis que Balzac est mort, se dit Albert, je ne rencontre plus une étude de mœurs qui soit à mon gré.

Et il rejeta le volume pour prendre un album.

Ces dessins, sortis d'un crayon célèbre, étaient sans aucun doute de nature à amuser sa pensée; mais il n'avait pas promené son regard sur les deux ou trois figures du commencement qu'il faisait du recueil ce qu'il avait fait du roman.

— Depuis que Gavarni s'occupe de chemins de fer, dit-il, aucun artiste n'a d'esprit au bout des doigts.

Quant aux romances qu'il tentait de déchiffrer, il les rejetait avec le même dédain.

— Ah! pourquoi le pauvre Masini, oiseau chanteur découragé, se tait-il aujourd'hui? On n'a plus à solfier que les strophes sans mélodie des citharèdes de carrefour.

Albert était distrait.

Comment ne l'aurait-il pas été? La douce figure d'Andrée ne sortait pas de son esprit. Pour lui, amoureux et impatient, attendre la jeune femme était non un ennui, mais un supplice. De minute en minute, il tournait les yeux du côté de la portière

par laquelle cette silhouette bien-aimée venait de disparaître.

— Qu'elle est donc charmante, ce soir! disait-il. Albert reprenait, après un petit temps de silence:

— Pourquoi Andrée est-elle retournée à son boudoir? Jamais elle n'a été plus séduisante. Je sais qu'elle tient absolument à placer une branche de jonquilles dans ses magnifiques cheveux noirs. Le jaune, dit-on, est le fard des brunes. Andrée le sait, puisqu'elle est femme et femme de goût; mais en quoi aurait-elle besoin des artifices de la coquetterie pour plaire? Sa jolie tête sans parure eût suffi. Mais non. Il faut tout à la fois et qu'elle s'éloigne de moi pour aller compléter sa toilette, et qu'elle soit, ce soir, la reine du bal, pour que les danseurs l'encensent.

Albert se leva et se mit à marcher de long en large.

— J'ai beau chercher à lui créer des torts, reprit-il, en réalité elle n'en a qu'un, c'est que je l'aime de toutes les forces de mon âme et que je l'aime sans partage. Par bonheur, elle veut bien ne pas repousser la demande que je lui ai faite. Andrée m'aime; c'est même pour moi qu'elle donne la fête de cette nuit; c'est pour dire à ce petit monde de la

Chaussée-d'Antin dans lequel elle vit :

— Tenez, messieurs, tenez, mesdames, je vais cesser d'être veuve. Ce grand garçon que je vous présente est mon second et futur mari.

Et tout en achevant ce court monologue, le jeune homme se mit à jouer avec un kaléidoscope, absolument comme l'aurait fait un enfant.

— Andrée finira bien par revenir, murmurait-il.

III.

Il n'y avait rien d'exagéré dans ce que venait de dire Albert.

Andrée d'Orsigny était, en effet, une jeune femme de la Chaussée-d'Antin, qui, mariée à dix-sept ans, par convenance de fortune, à un vieux parent de cinquante-cinq ans, avait vu s'éteindre ce protecteur légal après cinq ans de mariage.

— Dois-je rester veuve? se demanda la jeune femme.

A vingt-deux ans, une femme riche, jolie, spirituelle, courtisée, ne peut guère résoudre une telle question que d'une manière négative.

A Paris, une jeune veuve est nécessairement entourée de précieux privilèges. Tous les hommages lui sont acquis. Il n'y a pas de réunion élégante sans

elle. Qui refuserait de professer pour elle un respect mêlé de courtoisie? Une veuve peut aller au théâtre seule en se faisant suivre d'une demoiselle de compagnie. Une veuve a le droit de voyager comme il lui convient. Si les femmes sont heureuses à Paris, du moins à ce que disent les proverbes qui, pourtant, excellent à mentir, une veuve est la plus heureuse des femmes.

Néanmoins Andrée n'avait pas voulu jouir longtemps des libertés du veuvage.

Après les neuf mois qui avaient suivi le décès de M. Hector d'Orsigny, son mari, elle avait fixé son choix.

Un auditeur au Conseil d'Etat, un jeune homme de vingt-sept ans, avait été agréé par elle pour devenir son second mari.

C'était, au reste, ce qu'Albert du Ronceray venait de rappeler en attendant le retour de la jeune femme dans le salon.

Il n'aurait pas fallu juger Albert du Ronceray sur la petite scène muette qu'il venait de jouer. Sans doute l'auditeur au Conseil d'Etat était un de ces jeunes gens légers que la mobilité des mœurs modernes a rendus forcément frivoles; cependant depuis le jour où il avait reçu d'Andrée la promesse

voir d'alliés ni dans la guerre ni dans la paix, à se faire la triste complice de la démagogie, à être l'effroi du monde dont elle pourrait être l'amour. »  
Gardons-nous d'ajouter un mot à cette réfutation écrasante de l'orateur par l'historien !  
— PAULIN LIMAYRAC.

Pour les articles non signés : P. GODÉT.

## Nouvelles Diverses.

L'Union de l'Ouest a reçu l'avertissement suivant :

Le préfet de Maine-et-Loire, officier de l'ordre impérial de la Légion-d'Honneur, Vu le numéro du journal l'Union de l'Ouest, en date du 11 mai 1866, contenant un article commençant par ces mots : « Quelques jours avant l'ouverture... » finissant par ceux-ci : « le char triomphal de MM. Guérout et Havin », et signé : C. Cahuzac ;

Considérant que l'auteur de l'article dénature et calomnie les intentions du gouvernement ; qu'en effet, il représente sa politique comme excitant à la guerre, au moment même où il redouble d'efforts pour assurer la paix de l'Europe ;

Vu le décret organique du 17 février 1852 ; Vu la dépêche de S. Exc. le ministre de l'intérieur, en date du 13 mai 1866,

Arrête :  
Art. 1<sup>er</sup>. — Un premier avertissement est donné à l'Union de l'Ouest, dans la personne de M. A. de Cumont, gérant du journal, et dans celle de M. C. Cahuzac, signataire de l'article.

Art. 2. — Le commissaire central de police est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui devra être inséré dans le plus prochain numéro de l'Union de l'Ouest.

Fait à Angers, le 14 mai 1866, etc.

Le Courrier du Dimanche, le Correspondant, le Journal des Colons, ont eu aussi chacun un avertissement.

— On lit dans l'Epoque :  
Le Constitutionnel tient absolument à persuader à son public que les traités de 1815 et le système qu'ils ont établi en Europe ont trouvé en M. Thiers un défenseur ardent. Il le répète encore aujourd'hui avec une assurance imperturbable, après l'avoir dit à satiété depuis huit jours. Calomniez, calomniez, dit Basile, il en restera toujours quelque chose.  
Le journal de la rue de Valois suppose donc à ses lecteurs une intelligence bien obtuse.

— En présence des éventualités de guerre, le gouvernement français tient à conserver sous sa main tous les bâtiments de notre marine militaire ; c'est pourquoi il a traité avec la Compagnie transatlantique pour le rapatriement des soldats qui doivent être ramenés du Mexique. Notre escadre cuirassée de l'Océan est

venue, il y a déjà plusieurs mois, de Cherbourg à Toulon, sous prétexte d'évolutions, mais en réalité, dit-on, afin d'avoir disponible toute la flotte cuirassée, s'il devenait nécessaire de frapper un grand coup dans la Méditerranée ou dans l'Adriatique.

— Les journaux anglais publient des articles très-violents contre le discours d'Auxerre.

— Il circule depuis quelques jours des bruits de préparatifs militaires ordonnés ou projetés par le gouvernement français, dont plusieurs journaux étrangers se font l'écho, notamment le Nord.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

NOTICE HISTORIQUE SUR LA FONDATION DE L'HÔTEL-DIEU.

MM. les inspecteurs-généraux des Hospices ont signalé à différentes fois, dans leurs rapports, l'absence de tout travail historique sur l'origine de notre hôpital ; si ce travail demande du temps et de la patience, il n'est pas impossible néanmoins, car l'Hôtel-Dieu possède des archives aussi curieuses que complètes.

Désirant donc éviter à l'esprit saumurois le retour d'un reproche d'indifférence véritable ; voulant, d'un autre côté, intéresser la population à une partie si importante de notre histoire locale, j'ai entrepris des recherches dont plusieurs fragments ont été publiés dans l'Echo saumurois, au cours de l'année 1865.

Pour répondre maintenant au désir de la haute administration (1), qui suit avec sollicitude la marche progressive des établissements de bienfaisance, intimement liés désormais au développement de l'existence sociale, je réunirai dans une brochure unique ces documents divers. Leur complément nécessaire est l'acte de naissance du premier établissement charitable que Saumur ait possédé, l'Hôtel-Dieu. Voici cet acte :

Dans son rapport sur l'Anjou, adressé à Louis XIV en l'année 1664, Charles Colbert, commissaire royal pour la généralité de Tours, définissait ainsi l'Hôtel-Dieu de Saumur :

« Un hôpital des malades fondé par un évêque de Tyr, du temps des rois de Jérusalem, il y a environ 800 ans. »

Cette assertion, comme on peut s'en convaincre par sa teneur, reposait, dans le temps où elle fut consignée par Colbert, sur une tradition tellement aventureuse qu'elle n'a été reproduite par aucun historien de l'Anjou à l'appui de l'origine de notre Hôtel-Dieu.

Bodin, en particulier, qui a écrit avec détails sur l'archevêque de Tyr, notre éminent compatriote, Bodin, dis-je, ne lui attribue ni la fondation proprement dite de l'Hôtel-Dieu, ni même une participation remarquable à cette

(1) Questionnaire de 1866.

fondation : il n'eût pas manqué, assurément, d'ajouter cette œuvre généreuse aux mérites de Gilles de Saumur, s'il avait eu sous les yeux les preuves de son accomplissement (1).

L'assertion de Charles Colbert n'a acquis, en effet, un caractère sérieux, certain même, que depuis la découverte d'une charte originale de l'abbaye de St-Florent (1843) (2), qui constate que : « Gilles, archevêque de Tyr, de bonne mémoire, pour le repos de son âme et de ses amis défunts, donna afin de subvenir aux besoins de l'Hôtel-Dieu, relevant du prieuré de la Bienheureuse Marie de Saumur, Nantilly, sa maison, sise rue de l'Hôtel-Dieu, et quatre sous de cens sur un apprentis y attaché, etc. »

Cette charte est un titre précieux ; elle vient attester deux faits distincts : 1<sup>o</sup> l'existence de l'Hôtel-Dieu au XIII<sup>e</sup> siècle ; 2<sup>o</sup> la participation de Gilles de Tyr à sa fondation, s'il n'en fut pas le fondateur.

L'exemple de l'archevêque de Tyr trouva promptement des imitateurs. Il mourut en 1266, à Dinant, dans l'évêché de Liège ; or, en 1269, Guillaume de Rezay, bailli d'Anjou, en 1270, Barthelmy de Bagneux, recteur de l'Hôtel-Dieu, constituaient des donations au profit de cet hôpital.

Il s'est perpétué jusqu'à nos jours, ce noble exemple, il se perpétuera dans l'avenir : et pour en marquer les caractères d'une empreinte ineffaçable, nous nous proposons, avec la collaboration obligeante d'un administrateur, M. Daget, de dresser un tableau nominal et chronologique de tous les bienfaiteurs de nos Hospices. Ils ne sauraient demeurer plus longtemps dans l'oubli !!!

Afin d'entrer dans cette voie, nous émettons à l'avance une pensée qui ne saurait choquer personne : c'est que la rue principale qui conduira au nouvel Hospice général, soit désignée sous ce nom : rue Gilles de Tyr.

PAUL RATOUIS.

La musique de l'École de cavalerie ne se fera pas entendre aujourd'hui, sur la levée d'Enceinte, ainsi que nous l'avions annoncé par erreur dans notre dernier numéro. La reprise de ces soirées musicales sera annoncée ultérieurement.

On lit dans l'Echo de la Mayenne :

« Depuis quelque temps, des pièces d'or et d'argent altérées et même des pièces d'or fausses ont été remarquées dans la circulation monétaire de la place de Laval.

» La banque a été la première à s'apercevoir que certaines pièces avaient perdu une partie de leur poids et à reconnaître que cette émission s'opérait sur une assez vaste échelle.

(1) L'intendant de la généralité de Tours, Hue de Miromenil, dans son rapport de 1699, ne cite pas les énonciations de Colbert.

(2) Marchegay. Archives de la Préfecture.

M. le directeur de notre succursale ne voulut pas d'abord employer des mesures de rigueur. Il se contenta de faire marquer par une coupure bien apparente les pièces fausses ou altérées.

» Mais le nombre de ces pièces allait toujours croissant et quelques-uns des détenteurs, — un surtout, — murmurèrent contre ce procédé de coupure, qui était pourtant le moyen le plus intelligent et le moins sévère d'arrêter l'émission et la circulation de la fausse monnaie.

» M. le directeur en référa alors à M. le procureur impérial, avec lequel il a été convenu que, dorénavant, ceux qui présenteront une pièce fausse auront à choisir entre cette alternative : ou la laisser marquer et couper, ou aller avec un garçon de banque la déposer au parquet.

» Nous n'avons pas besoin de dire que la police, prévenue, recherche et ne tardera sans doute pas à trouver les traces des faux-monnaieurs.

» Nous ajouterons une observation très-importante pour le public. — L'altération des pièces n'est guère apparente qu'au poids : bien que rongées par les acides, elles conservent malheureusement leur aspect ordinaire. Il sera donc bon, surtout pour les paiements importants, d'avoir recours au contrôle de la balance, jusqu'au jour prochain où, grâce à ces précautions, tout danger aura disparu. »

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODÉT.

## Dernières Nouvelles.

L'Italia militare publie une circulaire du ministre de la guerre qui fixe les règles pour l'enrôlement des volontaires. Il y aura un bureau d'enrôlement dans chaque chef-lieu d'arrondissement.

On lit dans le Moniteur prussien :  
Les dépôts de toutes armes sont autorisés à recevoir, dès à présent, des volontaires, en nombre illimité, pour une période de 3 ans de service.

D'après des renseignements certains, on expédie, depuis le 14 de ce mois, des corps de troupes complètement formés de Vienne vers le Nord. On commence donc à concentrer systématiquement des troupes sur la frontière de Prusse.

Pour les dernières nouvelles : P. GODÉT.

MAIRIE DE SAINT-MARTIN-DE-LA-PLACE.

### ADJUDICATION DE TRAVAUX

Le Maire de Saint-Martin-de-la-Place prévient MM. les entrepreneurs, que le dimanche 27 mai 1866, à une heure, il sera procédé, à la mairie de Saint-Martin, à la mise en adjudication, par voie de soumissions cachetées,

de devenir son mari, il avait compris qu'il devait cesser d'être un papillon de la mode et des caprices du jour. Quoique fort jeune encore et quoique très-jolie, la veuve était rêveuse, grave, réfléchie, et elle voulait que son mari se mit de lui-même un peu de plomb dans la tête.

Sous cette irrésistible influence d'une femme qu'il adorait, Albert était revenu à ses études. Il avait vite constaté que la jeunesse du jour avait décidément trop peu de lest dans l'esprit et au fond du cœur, et il s'était retrempé dans les vieux auteurs et dans le culte de l'art.

— Andrée m'aimera bien mieux, pensait-il, lorsqu'elle verra que mon mérite ne consiste pas seulement à bien danser une mazurka et à faire correctement le nœud d'une cravate. Son cœur m'appartient avec plus de sûreté quand elle verra que je sais soutenir une conversation avec le premier homme de talent venu que le hasard pourra placer à côté de moi dans le monde.

En effet, Mme d'Orsigny, voyant l'heureux changement qui venait de s'opérer dans les allures du jeune homme, n'avait pas hésité à lui dire :

— Albert, je serai votre femme.

Ainsi qu'il venait de le rappeler, il n'y avait qu'un

instant, c'était pour publier cette nouvelle dans son monde qu'Andrée donnait une fête.

— Cela, disait-elle, vaudra mieux et sera plus original que des lettres de faire part. Et même cela ne nous dispensera pas d'en envoyer.

IV.

Ce mariage ne reposait pas que sur l'amour, ce qui aurait pourtant suffi à le faire comprendre. L'union projetée avait pris sa source à un lit de douleur et dans le dernier vœu d'un mourant.

Albert du Ronceray était l'élève et aussi l'ami du vieillard qui venait de s'éteindre, et quand M. d'Orsigny se sentit près de ses derniers moments, il fit appeler le jeune auditeur. Il voulait le voir et il le fit asseoir à son chevet près de sa femme, qui avait eu pour lui des soins admirables. Rassemblant ce qui lui restait d'énergie, il regarda alors les deux jeunes gens d'un œil tristement souriant ; il prit en même temps la main d'Albert et la main d'Andrée, puis il dit d'une voix tremblante :

— Andrée, je connais mon jeune ami : il est aussi bon que je crois l'avoir été ; Albert, la veuve que je vais laisser est une femme rare, accomplie, capable de répandre le bonheur dans une maison.

Continuez notre heureuse union. Ma petite Laure a besoin d'un père qui l'aime et qui la protège. Mes amis, promettez-moi.....

Il n'en put dire davantage et mourut.

On trouvera cette scène étrange, on voudra voir dans ce mouvement du vieillard qui va quitter la vie un fait de générosité invraisemblable.

Rien de plus vrai pourtant.

Homme d'expérience, M. d'Orsigny avait bien compris tout ce qu'il y a de danger pour une jeune femme à être sans protection au milieu des mille et une séductions et des mensonges sans nombre de la vie parisienne. Il savait aussi que Laure, sa fille, n'aurait jamais à craindre qu'Andrée ne lui donnât pas tout ce que son cœur pouvait contenir d'affection ; mais d'abord il se disait que la jeune femme pouvait se remarier un jour, et dans ce cas, il lui semblait plus juste et plus paternel de préparer lui-même l'événement.

— Albert, pensait-il, aura pour la jeune mère et pour sa fille le cœur que je leur avais moi-même donné.

C'était alors qu'il avait imaginé de les unir à son lit de mort.

Sans doute Andrée et l'auditeur au Conseil d'État

n'avaient pas eu à s'enchaîner par une promesse ; ils n'avaient fait que prêter tous deux l'oreille aux paroles du vieillard ; néanmoins ils regardaient comme une sorte de lien d'avoir entendu ces solennelles volontés. N'y pas obéir leur eût paru être une chose impie.

Après les jours consacrés au deuil, ils se revirent, mais avec la gravité qui convenait à la circonstance.

Albert commençait à aimer la jeune femme.

— Andrée, lui dit-il un soir, vous êtes une nature d'élite. Il est impossible que vous ayez oublié la recommandation que vous a faite M. d'Orsigny à sa dernière heure.

— J'en ai gardé bonne mémoire, Albert.

— Pensez-vous donc vous y conformer un jour ? Andrée rougit, baissa la tête et murmura :

— Albert, si vous consentez, nous obéirons au vieillard. En vous, ma fille retrouvera un père et, quant à moi, j'aurai un mari.

En même temps elle tendait sa main au jeune homme, qui la couvrait de larmes et de baisers.

(La suite au prochain numéro.)

des travaux à exécuter pour la construction d'un presbytère dans cette commune.

Le montant du devis s'élève à la somme de 14,387 fr. 76 c., sans y comprendre la valeur de vieux matériaux à employer provenant de la démolition de l'ancien presbytère.

On peut prendre connaissance du devis et du cahier des charges à la mairie de Saint-Martin-de-la-Place, où les plans sont déposés.

Le Maire de Saint-Martin-de-la-Place, (246) LÉON MAYAUD.

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 12 mai. Texte: Un Mandarin à Paris, S. Exc. Ping, — Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Ivanowitch Komissarow. — Concours régional d'Auxerre. — Le Hasard s'amuse, nouvelle (suite). Inauguration de l'édifice destiné au Musée et à la Bibliothèque de Madrid. — Causerie sur l'agriculture. — Salon de 1866. Les ports militaires de la France: Brest (suite). — Chronique musicale. — Cau-

serie sur la mode. — Achèvement de la façade de la cathédrale de Florence. — Aristarchi-Bey. — Échecs.

Gravures: S. Exc. le mandarin Ping-ta-jen. — Ivanowitch Komissarow. — Concours régional d'Auxerre: Arrivée de LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice; — Retraite illuminée à Auxerre, à l'occasion du Concours régional. — Pose de la première pierre de la Bibliothèque et des Musées nationaux, à Madrid, par la reine Isabelle II. — Salon de 1866: l'En-

fant prodigue, tableau de M. E. Dubuffe. — Les Ports militaires de la France (troisième article): Brest; lancement d'une frégate cuirassée des chantiers de la Boucherie; — frégate cuirassée, sur une des cales de la Boucherie; — l'hôpital de la marine, vu de l'anse de la Tonnellerie. — Aristarchi-Bey. — Achèvement de la façade de la cathédrale de Florence. — Rébus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> LABICHE, avoué à Saumur, rue Petite-Douve, n° 41.

### SÉPARATION DE BIENS.

D'un exploit de Chevalier, huissier à Montreuil-Bellay, en date du 15 mai 1866, enregistré,

Il appert:

Que dame Françoise-Félicité Gentil, épouse du sieur François-Firmin Charry, ouvrier sabotier, domicilié au Puy-Notre-Dame, elle domiciliée de droit au même lieu, mais résidant de fait à Montreuil-Bellay, a formé une demande en séparation de biens contre son mari, par suite de l'autorisation qu'elle a obtenue à cet effet, le 12 mai 1866,

Et que, sur cette demande, ladite dame Charry a constitué pour son avoué, M<sup>e</sup> Labiche, avoué près le tribunal civil de première instance de Saumur.

Pour extrait certifié conforme, à Saumur, le 16 mai 1866. (247) Signé: LABICHE.

Etude de M<sup>e</sup> Adolphe ROULLEAU, notaire à Fontevault.

### VENTE MOBILIÈRE

La vente de meubles, dépendant de la succession de M. Barbier, décédé à Fontevault, sera continuée le dimanche 20 mai 1866, à midi, au bourg de Fontevault, par le ministère dudit M<sup>e</sup> ROULLEAU.

Il reste à vendre: Plusieurs lits, couettes, matelas, bons draps, serviettes, chemises, chaises, fauteuils, pendules, glaces, commodes, secrétaire, tables et autres bons objets.

Etudes de M<sup>e</sup> CHAPIN et LORIOLE DE BARNY, notaires à Angers.

### A VENDRE PAR ADJUDICATION

## L'USINE

DE

### CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE.

Située commune de ce nom, arrondissement de Segré, département de Maine-et-Loire.

#### DÉSIGNATION:

Cette usine consiste en:

1° Vastes bâtiments à cinq étages où se trouvent: trente paires de meules, mises en mouvement par deux turbines; bluteries, nettoyage et autres ustensiles, magasins.

2° Maison de maître en bon état, avec bâtiments de service: cour, issues, jardin, terrains et prairies; le tout contenant un hectare vingt ares environ.

3° Chute d'eau évaluée de la force de deux cent quarante chevaux environ sur la rivière la Sarthe.

L'adjudication aura lieu en l'étude de M<sup>e</sup> CHAPIN, notaire à Angers, place du Ralliement, n° 12, le samedi 9 juin 1866, à midi.

Mise à prix, 270,000 fr. On adjugera sur une seule enchère.

S'adresser, pour avoir des renseignements, auxdits M<sup>e</sup> CHAPIN et LORIOLE DE BARNY, notaires à Angers, place du Ralliement. (227)

### TROIS MAISONS

A VENDRE Rue de Bordeaux. S'adresser à M. VINSONNEAU. (582)

Etude de M<sup>e</sup> HÈVRE, notaire à Vezins, arrondissement de Cholet (Maine-et-Loire).

# A VENDRE

A L'AMIABLE,

Ensemble ou par parties, et par corps de ferme, même par lots, UNE

## MAGNIFIQUE PROPRIÉTÉ

Située commune de CHANTELOUP, canton et arrondissement de Cholet (Maine-et-Loire),

Traversée dans toute son étendue par la route de Chanteloup à la Plaine, contenant en totalité 245 hectares et présentant un seul ensemble.

Cette propriété comprend:

### 1° LA MÉTAIRIE DU MESNIL,

Contenant 66 hectares;

### 2° LA MÉTAIRIE DU VIGNEAU,

Contenant 31 hectares;

### 3° LA MÉTAIRIE DES SERRE-BUISSONS,

Contenant 22 hectares;

4° Quatre-vingts hectares de terres labourables propres à l'établissement de plusieurs fermes et sur lesquelles existent des bâtiments neufs et spacieux. Etang poissonneux vers le milieu de ces terres, contenant à lui seul quatre hectares environ, y compris ses rives;

5° Quarante-et-un hectares de bois-taillis, nommés les Taillis-du-Vigneau;

6° Deux moulins à vent, les bâtiments d'habitation et d'exploitation des meuniers et cinq hectares de terres et prés en dépendant.

Baux renouvelables dans deux ans, avec une grande augmentation.

Cette propriété pourrait être vendue en quatre parties principales:

1<sup>re</sup> PARTIE. — La métairie du Mesnil.

2<sup>e</sup> PARTIE. — La métairie du Vigneau et les bois-taillis du Vigneau.

3<sup>e</sup> PARTIE. — Les quatre-vingts hectares de terres labourables, les bâtiments qui en dépendent, les moulins à vent et les terres et prés qui y sont attachés.

4<sup>e</sup> PARTIE. — La métairie des Serre-Buissons.

On pourrait distraire une portion des quatre-vingts hectares de terres labourables compris sous la 3<sup>e</sup> partie, pour la joindre à la métairie des Serre-Buissons.

Un capitaliste trouverait dans l'ensemble de cette propriété un placement des plus avantageux.

Pour visiter la propriété, s'adresser à M. DRILLAULT, garde-régisseur, demeurant aux Landes-du-Breuil, commune de Chanteloup, et, pour tous renseignements et traiter, s'adresser, soit audit M. DRILLAULT, soit à M<sup>e</sup> HÈVRE, notaire à Vezins, chargé de la vente et de la négociation directe de l'opération. (245)

### A VENDRE OU A LOUER

Présentement,

### MAISON DE CAMPAGNE

AVEC JOLI JARDIN,

Située à la Croix-Cassée; près le Chapeau.

S'adresser à M. CORDOSE, tailleur, rue Saint-Jean. (208)

### A VENDRE OU A LOUER

Avec ou sans caves,

Pour entrer en jouissance de suite,

### GRANDE ET BELLE MAISON

DE COMMERCE,

Anciennement occupée par M. Victor MORIN, quai de Limoges.

Il y a DEUX CAVES, qui peuvent contenir 200 pièces de vin, plus TROIS CAVEAUX.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

ON DEMANDE UN APPRENTI, pouvant gagner de suite.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M<sup>e</sup> MAURICEAU, huissier à Saumur.

### A LOUER

Pour entrer en jouissance au 24 juin 1866,

### UNE MAISON,

Située rue des Payens, ville de Saumur,

Dépendant de la succession de M. Chasles, greffier de paix.

S'adresser audit M<sup>e</sup> MAURICEAU, huissier, quai de Limoges, 157.

Etude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

### A LOUER

Pour la Saint-Jean 1866,

### MAISON

Fraichement restaurée,

Rue de l'Ancienne-Messagerie, n° 8.

S'adresser, pour visiter cette maison, audit notaire. (62)

### A LOUER

Présentement,

## UNE MAISON

Située rue Beaurepaire, n° 45,

Précédemment occupée par M. le capitaine Roulet.

Cette maison possède toutes espèces de servitudes: cour, écurie, sellerie, jardin, etc.

S'adresser à M. VINETTIÉ, propriétaire à Saumur, rue Brault. (214)

### A LOUER

MAISON, avec cour et jardin, à Saumur, rue Verte, près du Champ-de-Foire. Cette maison est fraîchement restaurée.

S'adresser à M. GIRARD fils, marchand de bois. (192)

Changement de domicile.

L'étude de M<sup>e</sup> BINSSE, huissier à Saumur, est transférée rue Cendrière, n° 8. (194)

## PARIS, LE PHÉNIX PARIS,

40, rue de Provence. 40, rue de Provence.

### COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCE SUR LA VIE,

SOCIÉTÉ ANONYME

Autorisée par ordonnances des 9 juin 1844, 25 janvier 1846, 13 juin 1851 et 26 décembre 1860.

Fonds de garantie: DIX-HUIT MILLIONS.

LA COMPAGNIE LE PHÉNIX, ASSURANCE SUR LA VIE, est dirigée par le même conseil d'administration que la COMPAGNIE DU PHÉNIX, ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE.

Opérations de la Compagnie.

Assurance pour la vie entière, un capital est payé au décès de l'assuré; assurance mixte, un capital est payé à l'assuré, s'il est vivant après un certain nombre d'années, ou à ses héritiers, aussitôt son décès. Les assurés reçoivent annuellement le produit de leur participation de 50 pour 100 dans les bénéfices de la Compagnie.

Assurance sur la vie, assurance temporaire, contre-assurance, rentes viagères immédiates ou différées aux taux les plus avantageux, association mutuelle pour tous les âges, dot des enfants, caisse de retraite.

Montant des Souscriptions: 45 millions.

S'adresser à M. PINEAU-MORICET, agent-général à Saumur; au besoin, à M. FILLOCHEAU, greffier de la justice de paix, canton sud, rue d'Orléans. (249)

### BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 15 MAI.			BOURSE DU 16 MAI.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .	64 15	» 15	» »	64 27	» 12	» »
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	93 »	» »	» »	94 50	1 50	» »
Obligations du Trésor. . . . .	443 25	» »	» »	443 25	» »	» »
Banque de France. . . . .	3420 »	» 20	» »	3420 »	» »	» »
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	1100 »	» 20	» »	1115 »	15 »	» »
Crédit Foncier colonial. . . . .	545 »	» »	» »	545 »	» »	» »
Crédit Agricole. . . . .	585 »	» »	» »	570 »	» »	15 »
Crédit industriel. . . . .	615 »	» 5	» »	600 »	» »	15 »
Crédit Mobilier. . . . .	545 »	10 »	» »	540 »	» »	5 »
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	672 50	» 12 50	» »	687 50	15 »	» »
Orléans (estampillé). . . . .	792 50	» »	» »	790 »	» »	2 50
Orléans, nouveau. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes). . . . .	1050 »	» »	» »	1055 »	5 »	» »
Est. . . . .	495 »	» »	» »	497 50	2 50	» »
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	791 25	1 25	» »	785 »	» »	6 25
Lyon nouveau. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi. . . . .	528 75	» 1 25	» »	525 »	» »	3 75
Ouest. . . . .	525 »	» 1 25	» »	520 »	» »	5 »
C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz. . . . .	1400 »	» »	» »	1400 »	» »	» »
Canal de Suez. . . . .	351 25	» 1 25	» »	355 »	3 75	» »
Transatlantiques. . . . .	445 »	» »	» »	445 »	» »	» »
Emprunt Italien 5 0/0. . . . .	38 50	» »	25 »	39 50	1 »	» »
Autrichiens. . . . .	292 50	» 6 25	» »	295 »	2 50	» »
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	287 50	» 7 50	» »	300 »	» »	12 50
Victor-Emmanuel. . . . .	79 »	» 1 »	» »	80 »	1 »	» »
Romains. . . . .	65 »	10 »	» »	56 »	» »	9 »
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	265 »	» »	» »	270 »	5 »	» »
Saragosse. . . . .	156 »	1 »	» »	156 25	» 25	» »
Séville-Xérés-Séville. . . . .	34 50	» »	» »	34 »	» »	50 »
Nord-Espagne. . . . .	117 50	» 2 50	» »	115 »	» »	2 50
Compagnie immobilière. . . . .	385 »	5 »	» »	385 »	» »	» »
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord. . . . .	300 »	» »	» »	300 »	» »	» »
Orléans. . . . .	298 »	» »	» »	298 »	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	294 50	» »	» »	294 »	» »	» »
Ouest. . . . .	295 »	» »	» »	295 »	» »	» »
Midi. . . . .	293 75	» »	» »	294 »	» »	» »
Est. . . . .	300 »	» »	» »	299 75	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.  
En mairie de Saumur, le